Question nº 3403—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 58 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3404—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 60 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3405—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 62 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3406—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 63 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3407—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 65 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3408—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 66 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3409—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 67 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3410—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 68 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3411—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 69 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?